

**Rapport du jury
pour le concours d'entrée**

à

**l'Institut Régional d'Administration
de Lyon**

Session 2013

Les épreuves des concours d'entrée aux IRA qui se sont déroulées en 2014 ont été ouvertes en 2013, année qui donne son millésime à la session.

Pour l'IRA de Lyon, comme pour les quatre autres IRA, il s'agissait de recruter 125 attachés d'administration relevant des administrations de l'Etat (soit 5 de moins que l'an dernier) se répartissant en 67 attachés issus du concours externe, 50 du concours interne et 8 du troisième concours.

Aucun incident n'est à signaler pour le concours de l'IRA et l'enquête de satisfaction réalisée par le service concours auprès des candidats admissibles atteste d'un unanime satisfecit pour les conditions dans lesquelles les épreuves d'admission se sont déroulées. Ceci constitue un point très important à la fois pour les candidats et pour le jury qui a pu exercer sa mission dans d'excellentes conditions. Celui-ci se félicite de l'excellence des relations avec la direction de l'école, qu'il remercie ainsi que l'ensemble des personnels qui ont participé à l'organisation parfaitement huilée de cet événement.

Le présent rapport issu des observations des membres du jury, s'adresse aux futurs candidats afin de leur donner quelques points de repère utiles¹ pour se préparer aux épreuves ainsi qu'aux candidats ayant concouru lors des sessions précédentes et qui souhaitent pouvoir mieux se situer.

¹ Les futurs candidats consulteront avec profit le Guide de la DGAFP « se préparer aux concours des instituts régionaux d'administration » publié par le ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique.

Sommaire

I. LES EPREUVES DE LA SESSION 2013	- 4 -
1.1. Les épreuves d'admissibilité du concours interne et du troisième concours.....	- 4 -
1.2. Thèmes retenus pour les épreuves d'admissibilité	- 5 -
1.3. Sujets d'admissibilité de la session 2013	- 6 -
II TAUX DE SELECTION ET RESULTATS AUX CONCOURS	- 7 -
2.1 Statistiques et taux de sélectivité pour les trois concours	- 7 -
2.2 Evaluation des trois concours d'entrée à l'IRA de Lyon pour la session 2013.....	- 8 -
2.2.1. <i>Le niveau des résultats du concours externe 2013 marque légèrement le pas tout en s'inscrivant dans une bonne continuité par rapport aux sessions antérieures</i>	- 8 -
2.2.2. <i>Les résultats du concours interne 2013 ont légèrement fléchi pour l'épreuve d'admissibilité mais plus nettement pour l'épreuve d'entretien avec le jury</i>	- 11 -
2.2.3. <i>Les résultats du troisième concours 2013 sont encore en progression par rapport à la session précédente</i>	- 13 -
III EVALUATION QUALITATIVE	- 14 -
3.1. Les épreuves d'admissibilité	- 14 -
3.1.1. <i>La qualité des copies du concours externe marque le pas</i>	- 14 -
3.1.2. <i>Concours interne : les questions de l'épreuve d'admissibilité demeurent, pour la deuxième session consécutive, le point névralgique</i>	- 18 -
3.1.3. <i>Même constatation pour le troisième concours</i>	- 21 -
3.2. Les épreuves d'admission	- 21 -
3.2.1. <i>L'épreuve d'entretien avec le jury</i>	- 21 -
3.2.2. <i>Les spécificités propres à chaque concours</i>	- 23 -
3.2.3. <i>L'épreuve de langue vivante étrangère</i>	- 24 -
Conclusion	- 26 -

I. LES EPREUVES DE LA SESSION 2013

1.1. Les épreuves d'admissibilité du concours interne et du troisième concours

Une nouvelle fois, la remarque liminaire de ce rapport concerne le nombre relativement élevé de copies où les correcteurs ont déploré l'absence de réponse aux questions posées à l'épreuve d'admissibilité du concours interne et du troisième concours. Si la partie de cette épreuve constituée par la rédaction d'une note ou d'une note de synthèse selon le concours², est traditionnelle, celle consistant à « répondre à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques » n'est manifestement pas encore maîtrisée par les candidats. Ainsi, tous ceux qui n'ont pas traité les deux questions qui venaient à la suite de l'énoncé du sujet de la note administrative ou de la note de synthèse, ont perdu 25% des coefficients de notation. Inutile de préciser que ce type d'omission, volontaire, ou commise par inadvertance, est très difficile à compenser pour un concours aussi sélectif.

Il est possible que les candidats, pris de court, n'aient pas eu le temps de traiter cette partie du sujet, ce qui dans ce cas, constitue une véritable erreur stratégique. Une note de synthèse constitue un exercice pour lequel il n'est pas inhabituel de manquer de temps. Les candidats sont donc invités à commencer par les questions, en se donnant un temps limité pour chacune d'elles, quitte à y revenir pour un second et dernier examen très rapide à l'issue de la note de synthèse. En aucun cas, il faut parier sur les minutes qui resteront à l'issue de la rédaction de la note de synthèse pour envisager de les traiter. Cette méthode est presque fatalement vouée à l'échec.

Il est possible également que les candidats ayant fait l'impasse sur cette partie du programme choisissent délibérément de ne pas traiter la question, mais pourquoi dans ce cas, ne pas écrire quelques considérations même générales sur le sujet, en rédigeant un court texte néanmoins organisé et articulé. Ces questions ne s'apparentent tout de même pas à la réponse à une équation qui est juste ou fausse.

Enfin si lors de la session 2012, il était possible de s'interroger sur le fait que les candidats n'aient tout simplement pas vu la question³, cette année, le jury n'envisage même pas cette hypothèse. Il s'agit d'une erreur stratégique, commise par les candidats, et

² « L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la rédaction à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées, pour le concours interne, et en une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) pour le troisième concours », article 2 et 3 de l'arrêté du 6 juin modifié, fixant la nature, la durée et le programme des épreuves des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration.

³ Réponse à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques. (Coefficient 4 dont coefficient 1 pour la ou les questions).

extrêmement difficile à compenser pour un concours de cette sélectivité. C'est la raison pour laquelle, ce fait est souligné une nouvelle fois en tête du rapport.

Deux recommandations découlent de ce constat :

- l'une, immédiate, concerne le temps imparti pour la lecture du sujet, et le plan d'action qui doit en découler. Le candidat doit jauger dès l'abord le temps qu'il consacre à l'un ou à l'autre des exercices, en fonction de l'état de ses connaissances et de la nature des sujets posés. Prendre ce temps n'est pas long, il peut s'agir de quelques secondes, mais elles sont nécessaires pour contrôler ensuite le déroulement de l'épreuve dans le temps imparti.
- l'autre concerne la préparation au concours. D'une part, les candidats doivent s'imposer de travailler leurs « connaissances administratives générales ainsi que leur connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques ». Par ailleurs, l'entraînement à cette épreuve doit comporter des séquences en temps réel, pour bien mesurer la rapidité avec laquelle il convient de composer, ce qui constitue en soi une source de difficulté, mais également un exercice auquel les attachés seront nécessairement confrontés dans leur vie professionnelle.

1.2. Thèmes retenus pour les épreuves d'admissibilité

Un arrêté du ministre chargé de la fonction publique fixe chaque année, sur proposition du jury, la liste des thèmes à partir desquels est proposé par le jury le sujet de l'épreuve de composition du concours externe, de la note administrative du concours interne et de la note de synthèse du troisième concours. Ainsi, l'arrêté du 14 juin 2013 prévoyait la liste des thèmes suivants :

- l'Etat, garant de l'égalité des chances ;
- le rôle de l'Etat en matière économique ;
- la gestion publique et la performance dans les services publics ;
- le système éducatif ;
- le développement durable et la politique publique ;
- l'Etat et son organisation territoriale.

Pour les futurs candidats à la session 2014, dont les épreuves se dérouleront en 2015, l'arrêté du 18 juin 2014 prévoit les thèmes suivants :

- le rôle de l'Etat en matière de politiques sociales ;
- le rôle de l'Etat en matière économique ;
- gestion publique et performance dans les services publics ;
- le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur ;
- développement durable et politiques publiques ;
- l'Etat et son organisation territoriale.

Tous les thèmes ne sont pas changés d'une session sur l'autre, ce qui est voulu par le jury ; un thème nouveau apparaît en 2014 : les politiques sociales.

1.3. Sujets d'admissibilité de la session 2013

- *Concours externe*

Sujet de composition :

« L'administration électronique : que doit-on en attendre ? »

Les six questions posées à l'épreuve de questions à réponse courte étaient les suivantes :

- le préfet de région ;
- la directive européenne ;
- la procédure de concertation dans le droit du travail ;
- la certification des comptes de l'Etat ;
- les agents non titulaires de l'Etat ;
- la discipline budgétaire dans la zone Euro.

- *Concours interne*

Le dossier à caractère administratif portait sur la rédaction d'une note à partir d'un dossier constitué, portant cette année sur la création des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication.

Deux questions étaient à traiter cette année sur les différentes fonctions du Conseil d'Etat d'une part, la définition du budget opérationnel de programme d'autre part.

- *Troisième concours*

La note de synthèse portait cette année sur la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire.

Les deux questions à traiter portaient sur les juridictions administratives d'une part, la liberté d'expression et les obligations des fonctionnaires d'autre part.

II TAUX DE SELECTION ET RESULTATS AUX CONCOURS

2.1 Statistiques et taux de sélectivité pour les trois concours

▪ Concours externe :

1434 candidats admis à concourir à l'IRA de Lyon :
674 présents (47%),
167 admissibles (25%)

Avec un taux de 47%, l'IRA de Lyon reste celui où le taux de défection est le deuxième plus élevé des cinq IRA. Ce constat est hélas récurrent, c'est la raison pour laquelle le taux de sélectivité est mesuré par rapport au nombre de candidats présents aux épreuves écrites et non par rapport à celui des candidats admis à concourir qui peut apparaître comme factice.

Le taux de sélectivité du concours externe de l'IRA de Lyon est de 10,1 ce qui signifie que pour un candidat admis, plus de 10 candidats étaient présents aux épreuves écrites. Pour le concours externe, c'est le taux le plus élevé des cinq IRA, à égalité avec le concours externe de l'IRA de Nantes.

La moyenne du dernier admis sur liste complémentaire à l'IRA de Lyon pour la session 2013 est de 11,67, ce qui situe cet IRA comme médian par rapport à l'ensemble des cinq IRA.

▪ Concours interne :

884 candidats admis à concourir à l'IRA de Lyon :
631 présents (71%),
125 admissibles (20%)

Le taux de candidats présents aux épreuves écrites rapporté au nombre de candidats admis à concourir est nettement supérieur à celui du concours externe. Ce constat est également récurrent.

Le taux de sélectivité est de 12,6.

- Le concours interne est plus sélectif que le concours externe, (+ 2,5 points).
- Ce taux s'est dégradé par rapport à la session 2012 où il était de 13, ce qui en faisait l'IRA le plus sélectif pour le concours interne. Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites du concours interne a diminué de 44 pour la session 2013, soit - 6,5%.

La moyenne du dernier admis sur liste complémentaire au concours interne de l'IRA de Lyon est de 10,55, soit un demi-point en dessous de la moyenne des 5 IRA.

▪ **3ème concours :**

159 candidats admis à concourir à l'IRA de Lyon :

106 présents (67%),

24 admissibles (23%)

Le taux de candidats présents aux épreuves écrites par rapport au nombre de candidats admis à concourir est de 67%, ce qui est le deuxième taux le plus élevé derrière Bastia.

- Sur les trois dernières années, ce taux est d'une remarquable stabilité : 108 pour les sessions 2011 et 2012 et 106 pour la session 2013.

Le taux de sélectivité est de 13,3 :

- C'est le plus élevé des cinq IRA, ce qui se confirme sur les trois dernières sessions,
- C'est le plus élevé des trois concours également.

La moyenne du dernier admis sur LC au troisième concours est de 12,5, ce qui place Lyon comme IRA médian, vis-à-vis des autres IRA, tout comme pour le concours externe.

2.2 Evaluation des trois concours d'entrée à l'IRA de Lyon pour la session 2013

2.2.1. Le niveau des résultats du concours externe 2013 marque légèrement le pas tout en s'inscrivant dans une bonne continuité par rapport aux sessions antérieures

Notes par matière aux épreuves du concours externe pour les candidats admis sur liste principale			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
épreuves écrites			
Composition	16,91	7,26	12,5
QRC	18,38	7,05	12,9
épreuves orales			
Entretien avec le jury	17,81	9,14	13,9
Langue (*)	15	6	13,3
Moyenne générale des candidats admis sur LP	meilleure moyenne	moyenne du dernier admis	moyenne générale
	14,92	12,02	13,1

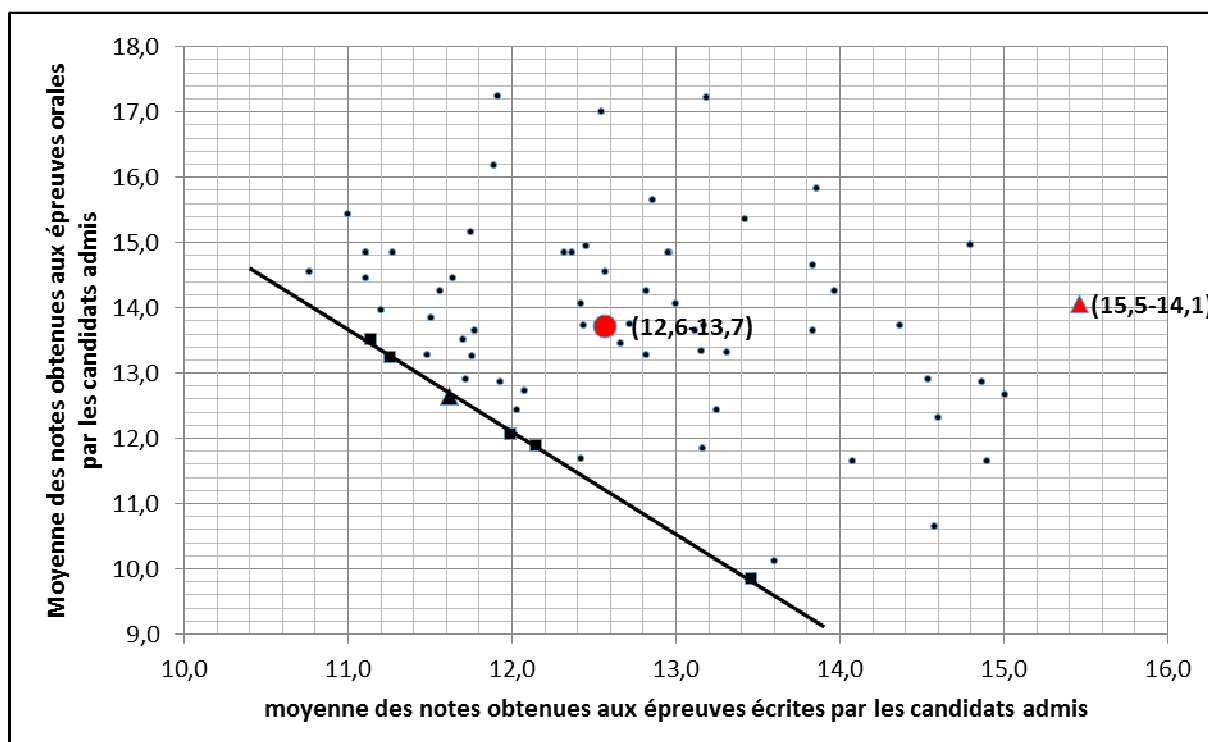
(*) Toutes les notes supérieures à 15 obtenues à l'épreuve de langue vivante sont ramenées à 15, la note maximale effective est donc 15 et la moyenne obtenue est calculée avec cette règle.

La moyenne générale obtenue au concours externe s'échelonne de 12,02 pour le dernier à 14,92 pour le premier admis sur liste principale. La valeur moyenne qui se situe à 13,1 a légèrement diminué par rapport à la session précédente (- 0,4), ce résultat n'emporte pas de considération sur une quelconque baisse de niveau.

37 points séparent le candidat classé premier du concours externe du dernier candidat admis, soit un léger tassement puisque le différentiel était de 50 points lors de la session 2012.

L'amélioration constatée en 2011 et 2012 à l'épreuve de QRC marque le pas puisqu'on assiste à un léger tassement avec -0,3 entre la session 2012 et la session 2013. On retiendra plutôt une stabilité dans la performance des candidats, qui traduit un effort de préparation évident pour les candidats admis.

**Couples de notes (admissibilité - admission)
des candidats reçus sur liste principale
pour le concours externe**



Le graphe ci-dessus représente pour chacun des admis sur liste principale :

- en abscisse la moyenne des notes obtenues aux épreuves d'admissibilité (dissertation et QRC) ;
- en ordonnée, la moyenne des notes obtenues aux épreuves d'admission (entretien avec le jury et épreuve orale de langue, pour laquelle toute note supérieure à 15 est ramenée à 15)

On constate la variété des combinaisons possibles entre les notes d'admission et les notes d'admissibilité ainsi que la bonne dispersion des notes obtenues pour chacune de ces séries d'épreuves.

- Le couple de notes médian est (12,68 ; 13,7),
- Le couple de notes le plus élevé est (15,5 ; 14,1).

Les valeurs seuil en-deçà desquelles les candidats n'ont pas été retenus sur liste principale sont rassemblées sur la droite et représentent les couples de notes en-deçà desquels les candidats n'ont pas été admis.

- un 9,8 de moyenne obtenu à l'oral a permis au candidat d'être admis sur liste complémentaire grâce au 13,5 de moyenne obtenu à l'écrit,
- un 10,8 de moyenne aux épreuves écrites a permis au candidat d'être admis grâce à un 14,5 de moyenne obtenu à l'oral.

Le segment de droite correspond aux couples de notes les plus basses. Ce schéma a pour objectif de montrer que les résultats restent largement ouverts à l'issue des épreuves d'admissibilité puisqu'ont été admis des candidats ayant obtenu entre 10,8 et 15,5 de moyenne à l'écrit, ou encore des candidats ayant obtenu entre 9,8 et 17,2 de moyenne à l'oral avec toutes les combinaisons possibles entre ces quatre valeurs.

2.2.2. Les résultats du concours interne 2013 ont légèrement fléchi pour l'épreuve d'admissibilité mais plus nettement pour l'épreuve d'entretien avec le jury

Notes obtenues aux épreuves du concours interne pour les candidats admis sur liste principale (LP)			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
Rédaction d'une note Question(s)	15,81	10,5	12,24
Entretien	17	7,25	12,64
Langue facultative	64% des candidats admis sur LP ont passé cette épreuve		
	20(*)	7	13,31(*)
Moyenne générale des candidats admis sur liste principale	meilleure moyenne	moyenne du dernier admis	moyenne générale
	15,46	11,03	12,73

(*) La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante étrangère n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

La moyenne obtenue par les candidats du concours interne reçus sur liste principale s'échelonne de 11,03 à 15,46. La valeur moyenne est de 11,03 en diminution de plus d'un point par rapport à la session 2012. C'est l'épreuve d'entretien qui enregistre la plus forte baisse (-1,89 point d'écart entre les deux moyennes).

35,44 points séparent le candidat ayant obtenu le meilleur score du candidat ayant obtenu le score le plus bas permettant d'être admis sur liste principale.

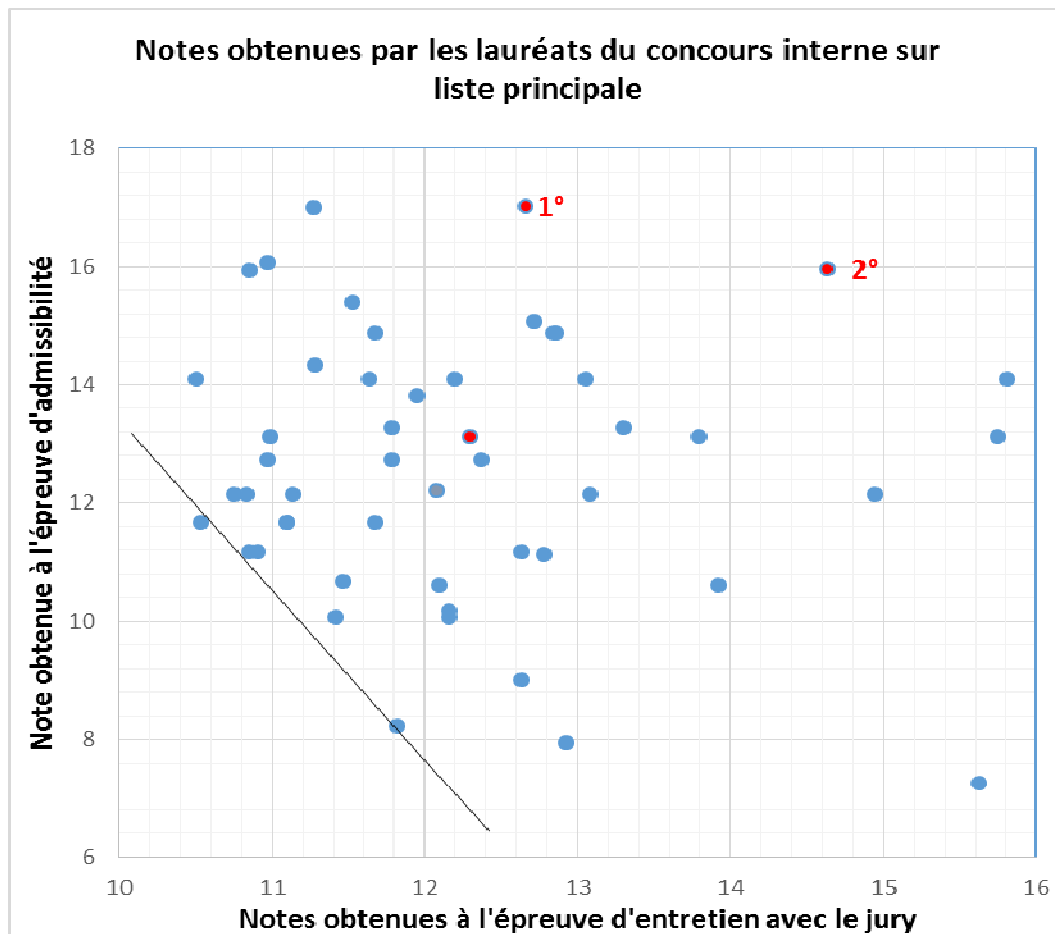
Les notes obtenues à l'épreuve d'admission ont connu une baisse pour la deuxième année consécutive avec - 0,53 points, ce qui traduit la difficulté des candidats à maîtriser cette nouvelle épreuve en raison notamment de la ou des questions posée(s).

L'épreuve de langue facultative a été choisie par 64 % des candidats admis sur LP soit 8 points de progression par rapport à la session précédente.

**Couples de notes (admissibilité – entretien avec le jury)
pour les candidats reçus sur liste principale
au concours interne**

Le mode d'intégration des points obtenus en langue vivante (prise en compte des seuls points au-dessus de 10, ajoutés au total des points obtenus aux épreuves d'admissibilité et d'admission), ne permet pas de faire apparaître une moyenne des notes d'admissibilité significative. Par ailleurs, prendre en compte l'intégralité de la note obtenue en langue vivante fausserait également la représentation par rapport au résultat du concours.

Le graphique représente pour chaque candidat admis sur liste principale, sa note d'admissibilité en abscisse et sa note d'entretien avec le jury en ordonnée.



- Le couple de notes médian est (12,03 ; 13,12),
- Le couple de notes le plus élevé est (12,62 ; 17) n°1
- Le couple de notes arrivé en deuxième position est (14,64 ; 15,94) n°2

Parmi les valeurs seuil obtenues, à noter :

- un 10,53 obtenu à la rédaction de la note permet au candidat d'être admis sur LP avec 11,67 à l'épreuve d'entretien avec le jury,
- un 8,23 obtenu à l'épreuve d'entretien avec le jury permet au candidat d'être admis sur LP avec 11,82 à l'épreuve de rédaction d'une note.

Le segment de droite représente les couples de notes en-deçà desquels les candidats n'ont pas été admis sur liste principale.

2.2.3. Les résultats du troisième concours 2013 sont encore en progression par rapport à la session précédente

Notes obtenues aux épreuves du troisième concours pour les candidats admis sur liste principale (LP)			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
Epreuves d'admissibilité	15,51	12,5	13,84
Entretien	17,00	14,00	15,00
Langue facultative	7/8 candidats ont passé l'épreuve de langue		
	17(*)	11	15(*)
Moyenne générale des candidats admis sur liste principale	meilleure moyenne	moyenne du dernier admis	moyenne générale
	16,88	14,1	15,14

(*) La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante étrangère n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

La moyenne générale des candidats admis sur liste principale s'échelonne de 14,1 pour le dernier admis sur LP à 16,88 pour le premier admis, soit une valeur moyenne de 15,14 en progression de plus d'un point par rapport à la session 2012.

22,28 points séparent le premier admis du dernier admis sur LP.

Les résultats sont en progression dans toutes les épreuves.

III EVALUATION QUALITATIVE

3.1. Les épreuves d'admissibilité

3.1.1. La qualité des copies du concours externe marque le pas

- **La composition sur un sujet d'ordre général**

Le sujet à traiter « L'administration électronique : que doit-on en attendre ? » demandait de mobiliser les connaissances autour du service aux usagers d'une part, de l'optimisation de l'organisation administrative et de la mise en œuvre des politiques publiques d'autre part, sans oublier les gains attendus mais aussi les charges nouvelles liées à ces technologies. Pour problématiser un sujet de ce type, une analyse même rapide de type points forts, points faibles, opportunités, menaces, permet de dégager à coup sûr une réflexion si ce n'est originale, du moins construite afin de délivrer une démonstration et un message.

De nombreuses copies oscillent entre deux types de défaut :

- soit un développement très descriptif qui énumère les usages des NTIC dans l'activité administrative, mais sans qu'il y ait véritablement d'analyse de l'impact de ces usages,
- soit un développement avec des considérations très générales mais qui nécessiteraient d'être étayées, et reliées à la pratique administrative.

Or l'objectif de l'épreuve n'est pas de porter un jugement sur les idées développées par le ou la candidat(e) mais d'apprécier sa capacité à développer une analyse cohérente, en examinant les différents aspects d'un sujet, et en démontrant ses affirmations. Ainsi, il n'y a pas d'utilité à faire état de sa culture personnelle s'il n'y a pas de lien avec le sujet. Le développement de l'administration électronique n'appelait par exemple pas un rappel de l'historique des mouvements de déconcentration et de décentralisation.

Ce qui fait qu'une copie se dégage du lot : clarté, fluidité et pertinence font la qualité des très bonnes copies. L'introduction situe, plutôt brièvement, le sujet dans son contexte, en reformule la problématique avant de présenter un plan. Le développement découle ensuite logiquement de cette problématique, en respectant le plan proposé, et en faisant progresser la pensée, pour aboutir à une conclusion synthétisant et mettant en relief l'analyse présentée.

Mais au-delà de cette maîtrise de la méthodologie, la maîtrise de l'expression écrite (un vocabulaire adéquat, des formulations appropriées) emporte définitivement l'adhésion du correcteur. Le développement est étayé et nourri par des exemples ou des références en lien direct avec l'idée présentée. Enfin, l'ensemble dénote des capacités d'analyse et de conduite d'une réflexion personnelle sur le sujet.

A l'inverse, il est des copies d'une grande pauvreté, tant sur le fond que sur la forme. Le sujet est au mieux situé de façon un peu générale, mais la problématique n'est pas posée, ou ne correspond pas au cadre qui est donné. Il existe même quelques copies, heureusement

rare, pour lesquelles on peut s'interroger sur le niveau de connaissance administrative de son auteur. Ainsi une copie donne comme illustration du développement de l'administration numérique la mise en place de postes libre-service dans les stations de distribution d'essence...

Par ailleurs, beaucoup de ces copies révèlent de très grandes difficultés dans l'expression écrite en ce qui concerne tant la maîtrise de la syntaxe et du vocabulaire que celle de l'orthographe. Ces candidat(e)s ne disposent pas des pré-requis nécessaires pour réussir un concours administratif de catégorie A, et il semblerait plus réaliste qu'ils envisagent au moins pour le court terme, une autre orientation.

Pour les copies moyennes, les plus nombreuses, il est possible de suggérer des pistes d'amélioration, car une grande majorité des candidats fournissent une copie tout à fait acceptable et semblent en capacité d'améliorer encore leur prestation, avec du travail et de l'entraînement.

Les correcteurs ont eu la désagréable impression de lire souvent la même copie avec quelques variantes. Néanmoins, certaines copies comportent des exemples pertinents sans tomber dans le catalogue. Les conclusions sont souvent sans intérêt et de nombreuses introductions peinent à amener le sujet sans tomber dans un déroulé historique par trop laborieux. Tous ces points peuvent être travaillés et améliorés.

Tout d'abord, rappelons qu'il importe de circonscrire son sujet. Ainsi, il n'y avait pas d'intérêt à élargir la réflexion au-delà du cadre qui était proposé par exemple en évoquant l'utilisation du numérique dans le domaine politique.

Par ailleurs, il convient de définir, de contextualiser le sujet, mais il importe également de proportionner cet effort de définition, l'objectif étant la clarté et un ciblage suffisant de la problématique à développer. En l'occurrence, on pouvait évoquer le contexte de la réforme des services de l'Etat, et le développement des technologies numériques, mais point n'était besoin de présenter longuement les différentes définitions de la notion de service public.

- L'accroche

Traditionnellement, les candidats ouvrent leur réflexion par une ou plusieurs phrases d'accroche. La plupart du temps, l'exemple cité est tiré de l'actualité, d'une information parfois entendue le matin même du jour du concours à la radio... Ce type d'accroche, d'une part, a peu de chances de différencier une copie des autres et, d'autre part, n'est souvent pas très pertinente. Il est sans doute préférable que les candidats prennent des exemples moins récents mais plus en adéquation avec le sujet à traiter. En l'absence d'accroche pertinente, il est préférable de commencer la copie par un exercice de définition des termes du sujet.

- La problématisation

Les bons candidats arrivent à introduire le sujet en problématisant les enjeux, c'est-à-dire à mettre indirectement en évidence l'actualité et l'intérêt de la question posée, ainsi que ses éventuelles implications. Quelques bons candidats parviennent à reformuler ou à

approfondir le sujet en fonction d'une problématique qui leur est propre. L'annonce de plan découle de la problématisation.

- La forme

Un candidat qui n'est pas à l'aise dans la rédaction et dans l'exposition logique de ses idées aura tout intérêt à choisir des titres (et éventuellement des sous-titres) apparents. En effet, le choix de ne pas faire apparaître explicitement ces titres n'est payant que si l'enchaînement des parties est bien compréhensible pour le lecteur, ce qui suppose de bons enchaînements logiques et une clarté d'exposition des idées. Il est fréquent que les meilleures copies se caractérisent par une absence de plan apparent : les candidats concernés n'ont plus besoin des « béquilles » d'un plan apparent.

- La conclusion

L'exercice est sans doute un peu négligé par les candidats ou, en tout état de cause, mal maîtrisé. Cela est regrettable car c'est souvent un demi-point ou un point qui est ainsi perdu « bêtement ». Classiquement, un correcteur attend d'une conclusion une synthèse faisant état de la position du candidat sur la question posée, ainsi qu'un élargissement qui – dans le meilleur des cas – ouvre sur une problématique connexe au sujet traité. Moins d'un candidat sur dix parvient à maîtriser ce type d'ouverture qui, compte tenu de cette statistique, est très discriminante en termes de notation.

▪ **Les questions à réponses courtes**

Le champ couvert par le programme du QRC nécessite une bonne culture générale ainsi qu'une solide formation en économie, droit public, finances publiques, questions sociales, des ressources humaines et européennes. Il est donc vivement recommandé de se préparer spécifiquement au concours.

Les sujets posés dans les six domaines demandent le plus souvent des réponses factuelles et non pas l'opinion du candidat (à la différence d'une épreuve de culture générale). Il me semble donc opportun, comme les années précédentes, de rappeler l'esprit de celle-ci, soit au moment de l'inscription, soit avant l'épreuve. Cela éviterait de longs développements hors sujet.

Cette année, les sujets, notamment sur l'Europe et ses institutions ou les finances publiques, faisaient appel à des connaissances basiques à la différence des années précédentes.

Pour cette session, des lacunes importantes concernent deux sujets :

- le préfet de région (un préfet n'est pas un élu !) : les candidats confondent souvent la collectivité et le service déconcentré avec toutes les erreurs qui en découlent.
- La concertation dans le droit du travail : les copies évoquent les conventions collectives et la concertation dans l'entreprise.

Les mauvaises copies se caractérisent par l'absence de connaissance ou une lecture sélective et incomplète du sujet (cf. le signalement sur la question sociale). Le candidat « jette » alors sur le papier les connaissances qu'il a sur une partie de la question ou sur ce que cela induit.

Pour les plus mauvaises copies (inférieures à 2), le niveau de culture générale et administrative, la capacité de jugement et le niveau d'expression écrite (syntaxe, orthographe, langage) font défaut. Les copies de ces candidats ne sont pas récupérables. Elles cachent une méconnaissance des sujets proposés, trop d'erreurs et d'approximations, du fait certainement des impasses sur le programme ou d'une mauvaise compréhension/analyse du sujet. Le « verbiage » pour égarer le correcteur est manifeste.

Les meilleures copies démontrent, de la part des candidats, une très bonne connaissance des sujets abordés, le développement et les arguments sont clairs, les réponses précises. Malgré l'hétérogénéité des sujets et l'ampleur du programme, ces candidats ne semblent pas avoir fait d'impasse, des éléments manquent bien entendu, mais l'essentiel est présent et démontre l'investissement fourni et la compréhension globale des matières et des problématiques.

Les copies moyennes peuvent progresser, les candidats doivent s'assurer que les sujets sont bien maîtrisés et qu'ils peuvent être synthétisés et traduits clairement en quelques points. Ce qui suppose un entraînement et un intérêt pour ces sujets sous un angle moins institutionnel (lecture de la presse).

La réussite de l'épreuve passe pour certains candidats par un effort complémentaire pour approfondir leurs connaissances (aucune réponse à une ou plusieurs questions alors que le niveau des réponses faites aux autres est correct) et/ou leur expression. Il s'agit de vérifier le degré de maîtrise par les candidats de connaissances essentielles dans la diversité des domaines en rapport avec les enjeux des politiques publiques. La rédaction requiert de la concision, de la sûreté dans le recours aux connaissances techniques, et de la clarté. Il est rappelé que les candidats ne disposent que de 40 mn en moyenne par sujet.

Ce n'est pas parce que la réponse attendue est « courte » qu'elle ne doit pas être construite, bien au contraire. Lorsqu'il existe, le plan est en général pertinent et maîtrisé : les candidats reprennent les deux aspects apparents dans l'énoncé du sujet ; les parties correspondent au plan annoncé. Mais trop souvent, dans bon nombre de copies, le contour du sujet, pas plus que l'annonce des parties, ne sont énoncés, et l'on passe d'une idée à l'autre sans transition.

L'introduction doit en deux ou trois lignes situer le sujet au moyen d'une définition, du périmètre de son application et des arguments saillants qui vont être présentés. Cette première étape dans la réponse des candidats doit manifester la compréhension du sujet. Trop souvent, celui-ci est lu trop rapidement et traité sur un malentendu.

Le développement doit donner un aperçu cohérent du sujet traité. Il ne sera jamais reproché un oubli si l'explication est correctement menée pour aboutir à une conclusion fondée. Les articulations entre parties peuvent être opérées par un simple mot de liaison lorsque la

logique est claire dans l'exposé des arguments successifs – l'introduction servant à préparer cette construction logique.

La conclusion doit permettre de clore le sujet en élargissant la perspective. Il faut toutefois prendre garde à un travers des candidats qui considèrent que la mise en perspective peut tenir lieu de réponse.

L'épreuve est difficile, tant elle demande une forte mobilisation des connaissances sur un spectre très large en un temps très limité. Parmi les qualités requises pour ce type d'exercice, au socle de connaissances incompressible, s'ajoutent la concentration, l'organisation et la présentation de la réponse, et enfin la rapidité d'exécution. Autant de qualités cardinales attendues pour un attaché d'administration.

3.1.2. Concours interne : les questions de l'épreuve d'admissibilité demeurent, pour la deuxième session consécutive, le point névralgique

L'épreuve consistait en la rédaction d'une note à partir d'un dossier constitué, portant cette année sur la création des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication. Les documents transmis pouvaient tous être exploités sans risque majeur de hors sujet. La difficulté de ce fait résidait davantage dans la capacité à sélectionner les seuls éléments vraiment pertinents, et à organiser ceux-ci de manière logique et claire. L'essentiel des problèmes relevés porte sur des développements non pertinents concernant la préfiguration du futur service interministériel (alors qu'il était demandé aux candidats de rédiger une note sur la création effective du service). D'autres candidats ont également trop mis l'accent sur les éléments nationaux, au détriment des informations indispensables concernant la création du nouveau service au plan local.

Il est constaté, notamment au travers de l'introduction, un faible degré d'appréhension du cadre général dans lequel s'inscrit la REATE, notamment processus de réforme de l'Etat, et démarches successives RGPP et MAP. Les candidats, y compris dans l'introduction, se sont cantonnés à reprendre strictement les informations contenues dans le dossier, sans chercher à enrichir leur propos de connaissances annexes, ce qui peut laisser supposer que celles-ci étaient rares voire inexistantes. Les objectifs de la REATE ne sont conçus qu'exclusivement en matière de mutualisation.

Des confusions regrettables ont été relevées entre Administration Territoriale de l'Etat et collectivités territoriales, témoignant d'un faible niveau d'appréhension de l'organisation politique et administrative française.

Il convient d'attirer l'attention des futurs candidats sur l'importance que revêt une lecture attentive du sujet proposé, celui-ci comportant de nombreuses indications sur la manière adéquate de le traiter : éléments de structuration du plan, fonctions du rédacteur, qualité du destinataire (informations qui ne sont pas sans influence sur l'orientation donnée à la note).

De manière classique, les bonnes copies sont celles qui ont su distinguer l'essentiel de l'accessoire dans le dossier proposé, en évitant les développements trop longs. Le style est sobre, les phrases courtes, la reformulation pertinente des points clés contenus dans le dossier indique que celui-ci a été compris et analysé. Les bonnes copies montrent également que le candidat comprend le positionnement attendu de lui dans le cadre de la commande. Rédigeant une note à l'attention du préfet en qualité de responsable ressources humaines et moyens, il convenait par exemple d'insister particulièrement sur les aspects relatifs à la gestion des futurs agents du Service Interministériel, tout en allant à l'essentiel.

La recherche d'une note opérationnelle mérite également d'être valorisée : le rappel des échéances de chacune des étapes, de la vigilance sur les étapes préalables à la création (validation par le niveau national, consultations des Comités Techniques, du CAR..) apparaissait par exemple important, car ce sont des points d'attention pour un décideur, dans le cadre d'une conduite de projet. Très peu de copies par exemple ont mentionné les différentes échéances.

A l'inverse, les très mauvaises copies sont celles pour lesquelles on perçoit que le candidat n'a pas du tout compris la commande et le fond des éléments proposés dans le dossier, et se contente d'assembler sans vraie recherche de clarté du propos des éléments plus ou moins pertinents.

*

Les questions posées, précises sans être pour autant excessivement difficiles pour un candidat disposant d'une culture professionnelle adéquate, ont permis de mettre en évidence des lacunes réellement inquiétantes, notamment au regard du profil (interne) des candidats.

Ainsi, un certain nombre de candidats ont allégrement confondu Conseil d'Etat et Conseil Constitutionnel. D'autres, plus rares, ont confondu Conseil d'Etat et Conseil des Ministres. Très peu de candidats se sont avérés capables de citer avec suffisamment de précision les éléments attendus concernant les deux fonctions du Conseil d'Etat, et beaucoup n'ont cité qu'une des deux fonctions, sans réel développement. Il a été relevé un certain nombre de candidats qui n'avaient visiblement entendu parler du Conseil d'Etat que grâce à la toute récente affaire Vincent Lambert. La terminologie juridique n'est pas ou peu maîtrisée. Globalement, le niveau de connaissances théoriques dans le domaine juridique apparaît faible, ce qui peut laisser craindre une réelle difficulté, pour les candidats in fine admis, à réussir leur scolarité à l'IRA dans des conditions satisfaisantes.

Concernant la définition du BOP, les constats des lacunes des candidats sont également très inquiétants. Une très grande majorité de candidats s'est limitée à énoncer en deux lignes une vague définition de ce qui s'apparente globalement à un budget « sui generis », comprenant (je cite) « des dépenses et des recettes ».., sans aucune référence à la LOLF, et au cadre global en vigueur depuis maintenant près de huit ans, et qui structure pourtant fortement l'activité des services publics, du moins ceux relevant de l'Etat. La notion de performance et d'indicateurs est quasiment absente, la nomenclature Missions-

Programmes-Actions inconnue, de même que la notion de cartographie et de schéma d'organisation financière. Les contresens sont fréquents : les BOP sont des programmes, les BOP sont le support des dépenses des seules dépenses d'investissement, ils sont uniquement positionnés au niveau départemental, le BOP a été créé par la Plateforme CHORUS...

A noter, en revanche, la popularité de la fongibilité asymétrique, notion citée par de nombreux candidats alors qu'elle ne figurait pas dans les éléments principaux attendus dans la réponse.

Au regard du caractère structurant de la LOLF en tant que cadre applicable en matière de gestion publique, cette ignorance quasi-générale constitue un indicateur d'alerte pour les managers publics. Les candidats étant agents publics, il paraît possible de s'interroger sur la capacité de l'encadrement à donner du sens à l'action de leurs collaborateurs. Le dispositif de formation continue mériterait également d'être interrogé, une remise à niveau générale sur les notions de base applicables paraissant bien nécessaire.

Si davantage de candidats ont cette année, par comparaison avec la session précédente, rédigé des éléments de réponse aux questions, la qualité globale est excessivement décevante, sur des questions (fonctions du Conseil d'Etat et définition du Budget opérationnel de Programme) relativement classiques, et sur lesquelles on pouvait imaginer que des candidats internes – donc familiers de l'organisation administrative et de la gestion publique – aient des connaissances minimales.

Les très bonnes copies, très rares, se caractérisent par une connaissance théorique précise, et l'emploi adéquat des termes techniques correspondant aux deux thèmes traités, droit administratif et finances publiques. Le développement, même court, est néanmoins organisé (phrase d'introduction générale et rédaction précise et structurée des points attendus).

A l'inverse, les mauvaises copies sont celles pour lesquelles le développement n'est pas structuré, voire non rédigé (énumérations sous forme de tirets très fréquentes), et dans lesquelles le candidat se contente de mettre bout à bout des connaissances éparées ou des éléments tirés de son vécu personnel qui lui paraissent correspondre au thème à traiter sans que ces éléments soient organisés de façon à répondre à la question d'ensemble.

*

Une convergence très limitée est relevée entre qualité de la note et qualité de la réponse aux questions, ce qui tend à prouver que le deuxième exercice n'est pas suffisamment maîtrisé par les candidats.

3.1.3. Même constatation pour le troisième concours

Comme pour le concours interne, l'épreuve consistait en la rédaction d'une note à partir d'un dossier constitué, qui portait cette année sur la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire.

Les questions portaient sur les juridictions administratives pour la première et la liberté d'expression et les obligations des fonctionnaires pour la seconde.

Des remarques exactement similaires à celles faites pour l'épreuve du concours interne doivent être formulées.

11 % des candidats n'ont pas du tout répondu aux questions et 15 % des candidats obtiennent une note aux questions supérieure à la moyenne. Cette partie d'épreuve influence fortement l'admissibilité au concours.

Si le taux de réponses est plutôt bon, on note un certain nombre de confusions des candidats sur les juridictions administratives, que les candidats croient être l'organisation territoriale de l'Etat ou son organisation administrative.

On constate que peu de notes sont faibles ou très faibles. Beaucoup obtiennent a minima une note moyenne (entre 9 et 12).

Il faut noter que le sujet n'était pas très difficile avec un dossier peu volumineux et des documents faciles à appréhender sur un sujet largement d'actualité.

3.2. Les épreuves d'admission

Tout candidat admissible doit partir du principe qu'il dispose d'une chance d'être admis ; par ailleurs, l'existence d'une note éliminatoire fixée à 5/20 à l'épreuve d'entretien⁴ ne permet pas de considérer que le concours est acquis, dès lors qu'un candidat a fait une bonne performance à l'écrit. Les épreuves d'admission ouvrent donc tous les champs du possible, raison pour laquelle les candidats doivent les préparer avec une attention particulière.

3.2.1. L'épreuve d'entretien avec le jury

Pour les trois concours, il est prévu que lors de l'entretien d'admission la durée de présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation, ou selon le cas de son expérience professionnelle, soit de 5 minutes au plus. Le candidat se doit d'être très synthétique tout en faisant ressortir les traits saillants de son parcours dans le cadre d'une

⁴ Article 6 de l'arrêté du 6 juin 2008 précité : « nul ne peut être déclaré admis, s'il a obtenu une note inférieure ou égale à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission d'entretien avec le jury ».

présentation dynamique et franche d'où ressort une motivation pour occuper une fonction d'encadrement dans la fonction publique de l'Etat.

L'épreuve d'entretien s'apparente à une épreuve d'embauche où le candidat doit s'employer à démontrer qu'il présente les qualités requises pour devenir attaché. Il doit prendre connaissance du référentiel mis en ligne sur le site de la fonction publique à destination des candidats admissibles. Ce référentiel, qui contient les critères de sélection, constitue un document essentiel de préparation à l'entretien avec le jury. Il porte sur :

- la présentation par le candidat de son parcours,
- les aptitudes et qualités du candidat à l'égard du métier d'attaché,
- (pour le concours interne et le troisième concours) les connaissances administratives générales,
- le degré de maîtrise des compétences du candidat,
- les motivations du candidat.

Fort de cet ensemble de critères, le candidat devra veiller à faire preuve de cohérence entre son projet, son parcours et son potentiel, à la fois dans la présentation de son parcours et dans l'échange avec le jury.

a) La présentation

La présentation se doit d'être percutante, et ne saurait être la redite de la fiche individuelle de renseignement pour le concours externe ou du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour le concours interne et le troisième concours. Le candidat a l'opportunité de convaincre le jury du bien-fondé de son recrutement en maîtrisant son temps de parole et en organisant sa présentation.

Ce temps de parole réservé au candidat doit être travaillé et réfléchi en gardant à l'esprit qu'il est susceptible de devenir le point d'accroche des questions que posera le jury. Ne tenir que trois minutes est du plus mauvais effet, mais passé les cinq minutes, dans un souci d'équité, le jury laissera le candidat finir sa phrase, sans plus. Il faut maîtriser le temps pour boucler la présentation en cinq minutes.

b) L'échange avec le jury

Le jury s'intéresse au parcours, à la motivation, au projet professionnel, à la mise en situation, et pour le concours interne et troisième concours, aux connaissances administratives générales.

Le candidat doit présenter un projet professionnel à la fois précis et ouvert en évitant de se focaliser sur un seul profil d'attaché, tant il n'est pas acquis que les lauréats du concours seront nécessairement affectés dans l'univers professionnel convoité.

Un défaut trop largement répandu chez les candidats est l'incapacité à prendre position. Malgré l'invitation répétée par le jury à considérer que les questions n'ont pas forcément de « bonne » réponse, un nombre important de candidats répugnent, ou ne parviennent pas, à donner leur avis. C'est un problème récurrent des mises en situation au cours desquelles les candidats restent sur une position vague, et trop éloignée de la réalité concrète. Le bon

candidat doit pouvoir prendre position tout en étant capable d'analyser et de défendre cette position.

Le jury tente volontiers d'éprouver les qualités d'adaptation grâce à une question inattendue, tout en restant dans l'épure du programme, que ce soit au cours d'une mise en situation ou par une question dont la forme comme le fond peut rompre le rythme de l'interrogation.

3.2.2. Les spécificités propres à chaque concours

a) Concours externe

Le plan type de la présentation, formation-expériences-motivations, est adopté par la quasi-totalité des candidats. Si c'est le cas, il est indispensable que le candidat fasse preuve de persuasion grâce à son expérience et sa personnalité qu'il saura mettre en valeur pour se projeter dans un parcours professionnel raisonné.

Les « jobs d'été » qui sont souvent écartés d'une phrase par les candidats doivent au contraire servir de point d'appui pour un énoncé des compétences et des apprentissages. Les méconnaissances, les naïvetés parfois, les erreurs d'appréciation ne sont pas gravement sanctionnées sauf à faire preuve d'une incompréhension manifeste de l'épreuve.

La mise en situation professionnelle à proprement parler, appelle une réponse certes mesurée, mais aussi un engagement de la part du candidat qui apparaisse sincère et réaliste. Le jury prolonge assez systématiquement la question pour inciter le candidat à prendre position de façon plus marquée tout en établissant une première analyse de la situation. Il ne faut pas que le candidat se sente déstabilisé par ce type de questionnement qui a précisément pour objet de l'amener à se positionner en situation réelle. Rappelons qu'il n'existe pas de bonne ou de mauvaise réponse sur ce type de question.

En conclusion, il existe des formulations ou des réponses astucieuses, inventives, courageuses, sincères, réalistes, solidement charpentées ou opérationnelles que l'on opposera volontiers à des positionnements attendus, stéréotypés, sans engagement, peu crédibles, voués à l'échec ou simplement en demi-teinte.

b) Concours interne et troisième concours

La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est un mécanisme d'évaluation et de comparaison des savoirs, des compétences et aptitudes professionnelles, fondé sur des critères professionnels. L'évaluation des acquis de l'expérience permet au jury de conclure de la capacité des personnes concernées à exercer de nouvelles fonctions et/ou responsabilités et de départager les candidats à un examen ou un concours au vu de ces critères.

Concernant la présentation, il convient d'éviter de tomber dans le travers courant qui consiste à s'en tenir à une présentation trop descriptive, sans mise en valeur des savoir-faire et des savoir-être, tout en reprenant les éléments du parcours professionnel trop détaillés. Ce type de présentation ne contribue pas à valoriser le candidat, alors que le jury attend de

lui qu'il explicite, développe, commente et surtout analyse son propre parcours à l'aune de sa motivation et de ses capacités à devenir attaché.

L'échange avec le jury comporte désormais une part d'interrogation dédiée à la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales. Il ne s'agit pas pour le jury de poser des questions théoriques trop pointues, en revanche, le candidat doit impérativement savoir se situer dans son environnement professionnel et le cas échéant en sortir pour mieux en montrer les spécificités.

De plus, il n'est pas inutile de rappeler que le concours d'accès aux instituts régionaux d'administration a une vocation interministérielle et qu'il est de ce fait attendu des candidats qu'ils disposent d'un minimum de connaissances sur l'environnement professionnel des autres ministères que celui auquel ils appartiennent, surtout depuis la mise en œuvre de la réorganisation territoriale de l'État où les missions des différents ministères sont très imbriquées, y compris d'un point de vue organisationnel.

Les candidats au troisième concours bénéficient souvent d'un parcours original qui se prête bien à une description du contexte et des fonctions occupées. Devant des parcours souvent très riches d'expériences, et qui plus est variés, le jury pourra légitimement se poser la question de la motivation du candidat, qui se doit d'explicitier cette volonté de changement au profit de la carrière d'attaché. C'est également l'occasion d'indiquer quels sont les points forts du parcours qui pourront être valorisés dans la fonction d'attaché en même temps que les points d'amélioration pour lesquels l'année de scolarisation à l'IRA sera mise à profit.

3.2.3. L'épreuve de langue vivante étrangère

« L'épreuve orale de langue vivante étrangère consiste en un entretien de 15 minutes à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues choisies par le candidat au moment de l'inscription au concours avec une préparation de 15 minutes ». Les candidats peuvent choisir parmi quatre langues : allemand, anglais, espagnol et italien.

Compte tenu de l'hétérogénéité des candidats interrogés (concours externe, interne et troisième concours) et du degré de préparation variable d'un candidat à l'autre, l'examineur aborde l'exercice avec bienveillance. Il ne s'agit pas d'évaluer des candidats à l'agrégation, mais des personnes dont l'ambition première est d'intégrer l'administration française ou de bénéficier d'une promotion en son sein par le biais de la réussite au concours. Leurs fonctions futures ne les amèneront généralement pas à utiliser la langue étrangère de façon intensive. Il importe donc essentiellement d'évaluer la compétence linguistique générale des candidats.

Le candidat doit pouvoir répondre aux trois exercices qui suivent de manière positive :

- être capable de résumer de façon claire et concise un texte journalistique de 400 à 500 mots ;

- être éventuellement apte à commenter ce même document, à en développer le thème principal ;
- posséder les outils linguistiques permettant de discuter à bâtons rompus pendant cinq à dix minutes avec l'examineur.

Les notes progressent régulièrement, de même que le taux de candidats ayant choisi cette épreuve (facultative pour le concours interne et le troisième concours). C'est le signe que la préparation est plus sérieuse, et que le niveau monte progressivement. On ne peut qu'enjoindre à tous les candidats de se préparer sérieusement à l'épreuve, en rafraîchissant leurs connaissances par la lecture de petits ouvrages bien conçus et riches en contenu afin de pouvoir répondre à des questions élémentaires du type :

D'où êtes-vous ? Quel âge avez-vous ? Qu'avez-vous fait depuis que vous avez quitté les études ? Quelles sont vos passions ? Quelles sont les activités de plein-air que vous aimez pratiquer ? Que pouvez-vous me dire au sujet de votre famille ? Quel est votre livre, film, genre cinématographique préféré ? Etc.

En espagnol cette année, beaucoup de candidats avaient fait un stage Erasmus dans une université espagnole, d'autres avaient travaillé ou fait des stages en Espagne ou en Amérique Latine ce qui explique l'excellence de certaines notes et une moyenne générale assez élevée.

Même retour pour l'allemand où cette année, les candidats ont tous fait preuve d'un bon, voire très bon niveau de langue. Cela est dû pour la plupart du temps à des séjours prolongés en Allemagne dans le cadre des études.

De manière générale, une bonne préparation de l'épreuve est nécessaire. L'apprentissage de quelques tournures spécifiques au compte-rendu, à l'expression de l'opinion par exemple, devrait aider les candidats à structurer leur exposé et enrichir leur lexique. Exemples : In diesem Artikel geht es um... ou Der Journalist stellt sich die Frage, ob... ou Ich persönlich denke, dass...

Si les candidats peuvent compter sur une attitude bienveillante et positive des examinateurs, il convient de rappeler que parmi les insuffisances à éviter ou à combler, il faut penser aux confusions lexicales, aux fautes courantes et autres faux amis, aux erreurs grammaticales, et vérifier l'existence d'un vocabulaire de base, véritable boîte à outils, permettant de faire face à la plupart des situations.

Conclusion

Le concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) est le principal mode de recrutement des attachés d'administration des différents ministères. Il constitue pour la plupart l'accès à la catégorie A de la fonction publique, pour d'autres une opportunité de reconversion. Aboutissement pour certains, sas professionnel pour d'autres et nouveau métier pour les derniers, il s'agit à l'évidence d'un moment très important de la carrière des postulants.

L'arrêté du 27 juillet 2012 qui a pris effet à la session 2012 comportait deux modifications majeures. L'une concerne la conversation avec le jury dont le délai est passé de 10 à 5 mn. Ce changement dont le jury se félicite, est parfaitement intégré et permet véritablement de dynamiser l'épreuve d'entretien. Pour le concours interne et le troisième concours, la principale modification concerne l'épreuve d'admissibilité et provient de la question (ou selon le cas des questions), posée(s) à la suite de la rédaction de la note. Force est de constater que cette modification n'a pas été assimilée par l'ensemble des candidats qui n'ont pas encore pris la mesure de ce changement pour l'épreuve écrite. Comme pour les questions à réponse courte de l'épreuve d'admissibilité, il est vraisemblable que les candidats intégreront progressivement ce changement dans leur programme de révision ainsi que dans la méthodologie de rédaction.

Il est fortement recommandé aux candidats qui se préparent à concourir de se faire accompagner par une structure dédiée, susceptible de leur procurer l'entraînement nécessaire, tant une préparation en solitaire est difficile. Mais il est non moins nécessaire que les candidats développent leur propre jugement, avec leurs propres valeurs et grille d'analyse, aussi bien pour l'épreuve écrite que pour l'épreuve orale. Les candidats qui se distinguent sont précisément ceux qui montrent de telles facultés, susceptibles de leur donner les repères suffisants dans l'exercice d'un métier complexe et en évolution.

Enfin, lors de l'épreuve d'admission, le jury a constaté cette année une certaine tendance à un rapprochement des profils des candidats entre le troisième concours et le concours interne. Reste à dire si cette tendance nouvelle se confirmera ou si l'on retrouvera des profils très différents et marqués qui caractérisaient jusque-là l'épreuve d'entretien. Il n'en reste pas moins que les résultats de ce troisième concours, le plus sélectif des trois, demeurent nettement au-dessus des deux autres concours.

Lyon,
Le 30 novembre 2014

Jean-François Picq
Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche,
Président du jury.

Ont permis d'alimenter la rédaction de ce rapport par leurs contributions :

François BODIN-HULLIN, Solange COMMUNAL, Jérôme DECOURS, Christine DUBOIS,
Catherine FISCHER, Chloé FONTAN-MAUER, Sylvain GALIMARD, Paul GRAY, Agnès GUERLAIS,
Marc LEROUGE, Muriel LARDY, Christine MISTRAL, Cécile RUSSIER, Marie-Ange ROSZADA-
DREVON, Mohamed SAIDI, Benoît TOURMENT.